



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

Montreuil, le 15 octobre 2015

Appel du Bureau national du SNUDI-FO

**Réforme rythmes scolaires, PEDT,
réforme du collège, loi de refondation...
une même logique : la territorialisation !**

**Nous voulons rester fonctionnaire d'Etat!
Pas touche au statut!**

Le Bureau National du SNUDI-FO, réuni les 15 et 16 octobre, a fait le point sur les éléments qui remontent des écoles de tous les départements. Avec la généralisation des PEDT, les enseignants du 1^{er} degré sont confrontés à la municipalisation de l'école et à la destruction de leur statut. Cette territorialisation, cette destruction du statut sont le pendant de la liquidation du code du travail dans le privé, la conséquence de la politique d'austérité mise en œuvre par le gouvernement.

**Non aux PEDT! Non à l'intrusion des municipalités dans les écoles!
Abrogation de la réforme des rythmes scolaires!**

Avec le Conseil National Fédéral de la FNEC FP-FO, le Bureau National «dénonce le fait que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et des PEDT débouche sur une intrusion grandissante des municipalités dans le fonctionnement de l'école, non seulement pour les activités périscolaires mais aussi pour les missions d'enseignement.

Il dénonce le fait que cette intrusion au niveau de la définition des horaires scolaires, de l'utilisation des locaux scolaires pendant le temps ou hors temps d'enseignement, des matières enseignées en concurrence avec les activités périscolaires, aboutit à remettre en cause non seulement les garanties statutaires des enseignants du 1^{er} degré mais également le droit élémentaire de la tenue de réunions syndicales dans les locaux administratifs que sont réglementairement les écoles».

A Chennevières, le maire prétend s'ériger en employeur des PE!

Le maire de Chennevières, prenant appui sur le PEDT, se permet d'écrire dans une «note de service»: «les responsables périscolaires deviennent chefs d'établissement» et exige des PE qu'ils sollicitent «le maire pour être autorisés à occuper les locaux scolaires en dehors de la formation continue des élèves», ceci, en total contradiction avec le Code de l'Education (art L212-15, L216-1).

Les PE ne seraient donc plus maîtres dans leurs classes.

D'ailleurs, la FNEC FP-FO, en soutien aux interventions engagées par le SNUDI-FO et l'UD-FO, s'adresse à la ministre pour que le statut des PE soit respecté à Chennevières comme ailleurs.

.../...

.../...

Dans tout le pays, les menaces se précisent

Par exemple, à Angoulême, les enseignants de maternelle sont contraints d'assurer la garderie le soir. A Charleville-Mézières, les enseignants sont sommés d'aller faire les APC ailleurs que dans leur classe, celle-ci étant réquisitionnée par les NAP.

A Saint-Germain-Laprade, à Issoire et ailleurs, les maires ont la prétention d'interdire la tenue des RIS dans les locaux, contre la législation existante.

Dans les Côtes-d'Armor, des maires imposent aux enseignants une répartition pédagogique différente de celle adoptée par le conseil des maîtres.

D'ailleurs, dans toutes les communes, ce sont les municipalités qui décident des horaires scolaires en fonction des activités périscolaires.

Les PE ne veulent pas de la réforme des rythmes scolaires, comme les professeurs ne veulent pas de la réforme du collège

Les PE ne veulent pas devenir des employés municipaux. Ils veulent garder leurs garanties statutaires de fonctionnaires d'Etat.

A l'Haÿ-les-Roses, un rassemblement de 100 enseignants à l'appel du SNUDI-FO 94, du SNUipp-FSU 94, de SUD éducation et de la CGT Educ'action a contraint la DASEN à faire renoncer le maire à son projet de réquisition des salles de classes pour les activités périscolaires.

A l'appel de 14 organisations syndicales du 2nd degré ainsi qu'à l'appel de la FNEC FP-FO et du SNUDI FO, près de 20 000 enseignants ont manifesté le 10 octobre pour l'abrogation de la réforme du collège et la défense du statut. A l'issue de cette manifestation nationale, les 14 organisations syndicales ont décidé d'appeler à la tenue d'AG dans tous les établissements et à débattre de l'action incluant la grève. C'est également ce qui est à l'ordre du jour dans le 1^{er} degré.

ça suffit!

Le Bureau National appelle les syndicats départementaux à réunir les personnels pour recenser toutes les ingérences et remises en cause du statut.

Il les invite à organiser délégations et manifestations aux IA et aux recteurs, en recherchant si possible un cadre intersyndical pour exiger qu'ils fassent respecter le statut.

Il s'adresse aux syndicats nationaux du 1^{er} degré pour réunir une intersyndicale afin d'organiser la mobilisation en direction de la ministre et exiger qu'elle fasse respecter le statut.

Avec le Conseil National Fédéral de la FNEC FP-FO, le Bureau National du SNUDI-FO estime que *«c'est bien la préparation de la grève pour gagner qui doit être mise en discussion auprès des personnels des collèges, mais aussi de l'Education Nationale, et plus généralement de tous les salariés et pour cela il faut appeler à des AG des personnels»*.

Les PE ne veulent pas devenir des employés municipaux. Ils veulent garder leur statut de fonctionnaire d'Etat !

Montreuil, le 15 octobre 2015